

---

## L'épreuve de français à l'examen d'Etat à la fin du cycle primaire en Vallée d'Aoste

Marie-Thérèse Weber

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/esp/2805>

DOI : [10.4000/esp.2805](https://doi.org/10.4000/esp.2805)

ISSN : 2532-0319

### Éditeur

Centre d'Information sur l'Éducation Bilingue et Plurilingue

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2013

Pagination : 91

ISSN : 1127-266X

### Référence électronique

Marie-Thérèse Weber, « L'épreuve de français à l'examen d'Etat à la fin du cycle primaire en Vallée d'Aoste », *Éducation et sociétés plurilingues* [En ligne], 35 | 2013, mis en ligne le 01 février 2020, consulté le 24 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/esp/2805> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/esp.2805>

---

---

## COMPTES RENDUS D'OUVRAGES

**Wilma TONETTA, Gabriella VERNETTO, *L'épreuve de français à l'examen d'État à la fin du cycle primaire en Vallée d'Aoste, Assessorat de l'Éducation et de la Culture, Département Surintendance des écoles, Aoste, septembre 2009.***

Marie-Thérèse WEBER

Ce volume, issu des travaux de l'unité Résultats de l'apprentissage de la Structure régionale d'évaluation du système scolaire, analyse des épreuves de français d'élèves à la fin du premier cycle.

Avant l'autonomie de la vallée d'Aoste, des programmes ministériels s'appuyant sur des indications méthodologiques précises réglementaient l'école. Dès que l'autonomie a été accordée, «les équilibres entre l'Administration centrale et les écoles pour ce qui est de la planification didactique ont complètement changé» (p. 9). De ce fait, les indications de l'Administration centrale ne concernent plus, actuellement, la méthodologie didactique, mais les acquis des élèves lors des examens d'État du 1<sup>er</sup> du du 2<sup>ème</sup> cycle. La Vallée d'Aoste a eu «d'obligation de se donner les instruments juridiques et pédagogiques pour parvenir à des mesures d'accompagnement des écoles d'abord, d'harmonisation des critères d'évaluation ensuite et à des épreuves uniques sur tout le territoire régional à plus long terme» (p. 9). En 2000, une loi régionale «a prévu la constitution d'une structure régionale chargée de l'évaluation du système valdôtain» (p. 9). Cette structure, qui a vu le jour en 2007, est soutenue et contrôlée par un Comité scientifique et un Comité consultatif.

L'étude présentée par W. Tonetta et G. Vernetto a été élaborée pour aider les enseignants impliqués dans la préparation des épreuves de français à l'Examen d'État de fin de cycle. Elle vise «à harmoniser le format et l'évaluation des épreuves avec le *Cadre européen commun de référence pour les langues: Apprendre, Enseigner, Évaluer* du Conseil de l'Europe» (p. 11).

**Cécile CANUT, *Le spectre identitaire. Entre langue et pouvoir au Mali, 2008, Limoges, Lambert-Lucas***

Andrée TABOURET-KELLER

L'hypothèse générale qui oriente les recherches que rapporte cet ouvrage – et donc l'analyse de leurs résultats – est celle de l'hétérogénéité constitutive du langage à partir de laquelle se construi-